



Fédération des sociétés de tir du Bas-Valais

REGLEMENT DU PRE-CHAMPIONNAT

Valable dès le 1^{er} janvier 2018

1. Droit de participation

- 1.1. Toutes les sections membres de la Fédération des Sociétés de Tir du Bas-Valais (Plus loin "Fédération ») Sont admises et invitées à participer.
- 1.2. Un tireur membre de plusieurs sections doit concourir avec celle où il possède la licence A dans la discipline.
- 1.3. Toutes les contestations concernant l'admission d'une section ou d'un tireur seront définitivement tranchées par le comité de la Fédération.

2. Inscriptions

- 2.1. Toutes les sociétés membre de la Fédération recevront des formulaires d'inscription à retourner au responsable du concours dans les délais fixés.
- 2.2. La place, date et heures de tir seront communiquées aux sociétés inscrites.

3. Sociétés organisatrices

- 3.1. Seules les sociétés membres de la Fédération disposant d'un stand de 12 cibles électroniques, au moins, peuvent organiser le Pré-championnat ; soit les stands de St-Maurice et Martigny. Châble-Croix organisant la finale de la Fédération il sera décidé ponctuellement d'une organisation du pré-championnat dans ce stand (en cas de modification de tournus).
- 3.2. Un tournus sera organisé entre ces stands.
- 3.3. Le comité de la Fédération est responsable du Pré-championnat.
- 3.4. Les places organisatrices veilleront à ce que leurs installations soient en parfait état de marche et organiseront l'espace et un repas pour l'ensemble des tireurs dans leurs stands.

4. Composition des groupes

- 4.1. Un groupe comprend 4 tireurs
- 4.2. Le Pré-championnat comporte des groupes A, D et E
- 4.3. Le règlement de C.S.G. de la FST fait foi pour tous les autres points.

5. Déroulement

5.1. Le Pré-championnat se déroule en 1 séance de tir, sur 1 des places mentionnées plus haut (3.1).

5.2. A chaque place de tir, les groupes effectuent 2 programmes le même jour, une fois le matin et une fois l'après-midi, suivis par une finale pour les 4 premiers de chaque catégorie.

6. Plan de tir (A-D-E)

Champ des points	Cible A10
Exercice	<i>Pour chaque catégorie :</i> 5 coups d'essai maximum pour le 1er et 2ème tour ainsi que pour la finale. Les coups d'essai doivent figurer sur la carte de tir.
Nombre de coups	Cat. A : 20 coups, coup par coup. Cat. D et E : 10 coups, coup par coup + 5 coups série.
Position	Selon le règlement C.S.G. de la FST.
Finance d'inscription	CHF 60.00 par groupe + CHF 15.00 pour les groupes tirant la finale. <i>(CHF 30.00 pour rémunération du stand et CHF 30.00 pour les prix challenge).</i>
Finance individuelle	Aucune
Munition	Personnelle
Distinction	Aucune
Classement	A l'addition des résultats de groupes des 2 tours, le vainqueur des catégories A, D et E seront les groupes ayant obtenu le plus de points. <i>En cas d'égalité, appui par le premier tour puis par les meilleurs résultats individuels des 2 tours.</i>
Challenge	Un challenge sera attribué aux premiers des groupes A, D et E, vainqueurs à l'addition des deux tours. Il sera attribué à la société qui l'aura remporté le plus grand nombre de fois en 10 ans.
Prix	1 ^{er} rang : 1 fromage 2 ^{ème} rang : ½ fromage 3 ^{ème} rang : ½ fromage
Rois du tir individuel	Pas attribué

7. Dates

7.1. La date sera fixée chaque année par le comité de la Fédération.

8. Dispositions spéciales

8.1. Le comité de la Fédération est l'organe responsable de ce Pré-championnat.

8.2. Tous les points non prévus dans ce règlement seront tranchés par le comité de la Fédération.

Le présent règlement annule et remplace tous ceux établis précédemment. Il a été modifié par le comité de la Fédération des sociétés de tir du Bas-Valais le 12 mars 2018 à Monthey et accepté lors de l'assemblée générale du 8 novembre 2018 à Champéry.

Le Comité